

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413315414

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD8d - Mimet - Aménagement de la rue de Pergine - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le SMED13.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lors du vote du budget 2018, le Département a pris en considération l'opération "RD8d, Mimet, Aménagement de la rue de Pergine". Le Département assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Cette opération figure au programme de Modernisation 2020, adopté lors du vote du BP le 24 juillet dernier.

Au titre de la qualité environnementale et de la mise en valeur de son territoire, le Département souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques dans le périmètre des travaux.

En application des dispositions du contrat de concession signé le 11 mars 1994 et à ses statuts, le SMED13 (Syndicat mixte d'énergie des Bouches-du-Rhône) est maître d'ouvrage des travaux destinés à améliorer l'esthétique des ouvrages de la concession. Le SMED 13 est l'autorité organisatrice de distribution publique d'énergie électrique sur le territoire des 119 communes du département. Dans le cadre de cette compétence, il est proposé que le SMED13 transfère temporairement sa maîtrise d'ouvrage au Département. Ce transfert nécessite de signer la convention dont le projet est annexé au présent rapport.

ENEDIS, concessionnaire du SMED 13, exploite le réseau de distribution électrique. Une convention doit également être signée avec ENEDIS pour définir les modalités d'exécution des travaux.

Le financement de ces travaux sera assuré par la commune de Mimet, dans le cadre d'une convention de fonds de concours, actuellement en cours de signature.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

